

PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024

**Convocation du :** 13 juin 2024

**Date de publication :** 20 juin 2024

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 12
- Présents : 9
- Votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LE GOFF Frédéric, Maire.

**Étaient présents :** Mme ARROUET Catherine, Mme BAUDART Marie-Édith, Mme SAUVAGE Sophie, Mr AUBOURG Yves, Mr CHOPART Frédéric, Mme MENARD Joy, Mr. MARECAL David, Mr. AGASSE Mickaël

**Absents excusés :** Mme DUBOIS Virginie (pouvoir à Mr MARECAL), Mr QUIBEL Benjamin (pouvoir à Mr AGASSE) Mr. DOREE Claude (pouvoir à Mme ARROUET)

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme BAUDART Marie-Édith

**Révision des tarifs municipaux**

Monsieur le Maire, explique que tous les ans, l'ensemble des tarifs municipaux sont revus. Mr le Maire propose d'appliquer une légère augmentation comme suit :

Restauration Scolaire		
Prestation	Ancien tarif	Tarif révisé à compter du 01/09/2024
Repas Adulte	3.43 €/repas	3.50 €/repas
Repas élémentaire	3.28 €/repas	3.35 €/repas
Repas maternelle	3.28 €/repas	3.35 €/repas
Garderie		

7h15 – 8h30	<b>2.49 €</b>	<b>2.56 €</b>
16h30-17h00	<b>2.10 €</b>	<b>2.16 €</b>
17h00-17h30	<b>1.18 €</b>	<b>1.22 €</b>
17h30-18h00	<b>1.24 €</b>	<b>1.28 €</b>
18h00-18h30	<b>1.23 €</b>	<b>1.27 €</b>
Dépassement de durée	<b>5 €/demi-heure</b>	<b>5 €/demi-heure</b>
<b>Cimetière</b>		
Concessions 30 ans	<b>205 €</b>	<b>210 €</b>
Concessions 15 ans	<b>145 €</b>	<b>150 €</b>
Columbarium	<b>495 €</b>	<b>500 €</b>
<b>Salle des fêtes</b>		
Extérieurs	<b>685 €</b>	<b>700 €</b>
Moulinais	<b>230 €</b>	<b>245 €</b>
<b>Animations communales</b>		
Danse de salon	<b>70 €/an</b>	<b>75 €/an</b>
Danse en ligne		<b>Moulinais : 40 €/an et 20 € jusqu'à 14 ans</b> <b>Extérieurs : 50 €/an et 20 € jusqu'à 14 ans</b>
Renforcement musculaire	<b>48 €/an</b>	<b>55 €/an</b>
Atelier périscolaire	<b>25 € enfant /an, 20 € pour le second</b>	<b>30 €/ enfant /an, 25 € pour le second</b>
<b>Foyer Polyvalent</b>		
Extérieurs		<b>300 €</b>
Moulinais		<b>100 €</b>

<b>Associations</b>		<b>Gratuit 1 fois /an puis 50 €</b>

### **Délibération budgétaire modificative n°1**

Mr le Maire demande l'autorisation de prendre une délibération modificative comme suit :

- Dépense d'investissement chapitre 21 compte 2181 : - 2613.84 €
- Dépense d'investissement chapitre 21 compte 2183 : + 2613.84 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette décision modificative

### **Délibération portant sur l'organisation dérogatoire du temps scolaire**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Seine-Maritime concernant l'organisation dérogatoire du temps scolaire qui nous avait été accordée et qui arrive à échéance cette année.

La direction des services départementaux de l'éducation nationale nous demande de délibérer afin de prolonger cette dérogation pour 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prolonger l'organisation dérogatoire du temps scolaire actuellement en place et ceci pour l'école élémentaire et l'école maternelle

### **Subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de demande de subvention exceptionnelle de Monsieur Kévin BOUTEILLER dans le cadre de la course de Trail de Saint-Elyan qui aura lieu du 30 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 euros à Mr Kévin BOUTEILLER

### **Signature d'un bail dans le cadre de la location d'un logement communal**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'établir un bail concernant le logement communal situé 22 rue Louis Moguen.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

De faire établir un bail de six ans renouvelable par tacite reconduction au profit de Monsieur et Madame DOUCIN Gérard. Le montant du loyer est fixé à 820 euros hors charges. Ce loyer sera payer mensuellement à terme échu et suivra l'indice de révision annuel des loyers (IRL).

La remise en état d'une grande partie du logement étant prise en charge par Monsieur et Mme DOUCIN, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur la gratuité du loyer pour 10 mois à compté de la date de signature du bail.

Après concertation cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Ce bail sera établi par l'Office Notarial des Essarts situé 5 Place Césaire LEVILLAIN, 76530 Grand-Couronne.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir dans le cadre de ce dossier.

### **Mise en place d'une facturation mensuelle pour le trajet en navette communale**

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une facturation mensuelle pour les aînés de Moulineaux qui emprunte la navette communale les emmenant effectuer leurs courses une fois par semaine.

Après concertation cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Le conseil Municipal décide donc qu'à compté du 1<sup>er</sup> septembre 2024, le trajet hebdomadaire aller-retour sera facturé 2 euros soit 8 euros /mois.

### **Délibération portant création de deux emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal que le service des espaces verts connaît un accroissement exceptionnel d'activité au vu de la quantité d'entretien des espaces verts. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 deux emplois non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de

service est de (35/35ème) et de l'autoriser à recruter deux agents contractuels pour une durée d'un mois chacun sur la période de juillet et août 2024 suite à l'accroissement saisonnier d'activité du service espaces verts.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- De créer deux emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'agents d'entretien des espaces verts suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35X/35ème, à compter du 1<sup>er</sup> juillet pour une durée maximale de deux mois.

- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

**Questions et informations diverses**

Mme SAUVAGE :

Voir pour attribution et numérotation des adresse postale Boulevard Cothy et Maison-Brûlée.

Mr CHOPART :

Mr Chopart signale que les habitants s'inquiètent de l'arrêté concernant le Mur situé en contrebas du lotissement de la Maredotte. Mr le Maire confirme que le bailleur LOGEAL fait actuellement des vérifications concernant

Fin de séance 19h30

